

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de Genève
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2024

**CANTON DE GENEVE
Taux de cotisations 2025**

Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil d'Etat genevois a décidé de réduire à partir du **1^{er} janvier 2025** le taux de cotisation du Fonds cantonal de compensation des allocations familiales à **2.25%** des revenus déterminants, contre 2.28% depuis 2024.

Compte tenu de ce nouveau taux de cotisation auquel s'ajoutent la nouvelle contribution statutaire de 0.90% (-0.10%) et la **contribution partielle de 0.035%** (taux réel de 0.07%, c.f. notre circulaire de décembre 2019) en faveur de l'accueil de la petite enfance (LSAPE), la cotisation totale pour le canton de Genève est réduite de 3.315% à :

3.185% dès le 1^{er} janvier 2025

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**